

## Taxe de Séjour - affichage obligatoire

Les tarifs de la Taxe de Séjour sont votés par délibération de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis (4C). Depuis le 1er janvier 2013, le Conseil Général du Nord applique une taxe additionnelle départementale de 10% sur les tarifs votés par la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis. Les tarifs de la Taxe de Séjour, par personne et par nuitée, sont fixés comme suit :

NATURE DE L'HÉBERGEMENT	FOURCHETTE LÉGALE	Tarif retenu par la 4C	Tarif taxe additionnelle départementale	TARIF À APPLIQUER
Palace	Entre 0,70 € et 4 €	3,19 €	0,31 €	3,50 €
Hôtel de tourisme 5 étoiles Résidence de tourisme 5 étoiles Meublé de tourisme 5 étoiles	Entre 0,70 € et 3 €	2,72 €	0,27 €	3 €
Hôtel de tourisme 4 étoiles Résidence de tourisme 4 étoiles Meublé de tourisme 4 étoiles	Entre 0,70 € et 2,30 €	1,82 €	0,18 €	2 €
Hôtel de tourisme 3 étoiles Résidence de tourisme 3 étoiles Meublé de tourisme 3 étoiles	Entre 0,50 € et 1,50 €	0,82 €	0,08 €	0,90 €
Hôtel de tourisme 2 étoiles Résidence de tourisme 2 étoiles Meublé de tourisme 2 étoiles Village de vacances 4 et 5 étoiles	Entre 0,30 € et 0,90 €	0,64 €	0,06 €	0,70 €
Hôtel de tourisme 1 étoile Résidence de tourisme 1 étoile Meublé de tourisme 1 étoile Village de vacances 1, 2 et 3 étoiles Chambre d'hôtes	Entre 0,20 € et 0,80 €	0,45 €	0,05 €	0,50 €
Terrain de camping et de caravanage classé en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, Emplacement dans une aire de camping-cars ou un parc de stationnement touristique par tranche de 24 heures	Entre 0,20 € et 0,60 €	0,45 €	0,05 €	0,50 €
Terrain de camping et de caravanage classé en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20 €	0,18 €	0,02 €	0,20 €
Hôtel, résidence, meublé de tourisme ou village de vacances non classé ou en attente de classement	Entre 1% et 5%	<b>5%</b>		

Le produit de la Taxe de Séjour sera entièrement affecté à des dépenses destinées à favoriser la fréquentation et le développement touristique du territoire de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis conformément à l'article L. 2333-27 du CGCT.

Pour tous renseignements et pour vous procurer les documents relatifs à la Taxe de Séjour, vous pouvez solliciter la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis au 03 27 75 84 79 ou par courrier à l'adresse suivante : Rue Victor Watremez – RD643 – ZA du bout des dix-neuf – 59157 BEAUVOIS-EN-CAMBRESIS.